



DEPARTEMENT DE L'ISERE  
SERVITUDES  
D'UTILITE PUBLIQUE

**38020 AURIS-EN-OISANS**

Direction Départementale des Territoires  
Service Aménagement Sud-Est (SASE/MDD)  
17, bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 - Grenoble cedex 9  
tel: 04.56.59.46.49

ECHELLE : 1/10.000  
MODIFIE LE : 10.08.2017

**NB:** Ce document est un plan de référence directement utilisable dans la plupart des cas.  
Pour plus de précisions, consulter le service gestionnaire de la servitude ainsi que les actes  
instituts de la servitude.

**MODIFICATIONS**

date	code	nature
09.12.86		Mise à jour après l'Arrêt du POS
25.09.02		Mise à jour pour la révision n°1 du PLU
10.08.17		Mise à jour suite Arrêt du PLU
	A5	Mise à jour parcelle concernée par la pose d'une canalisation publique d'eau et d'assainissement (arrêté préfectoral n° 2003-11446 du 22.10.2003)
	AC1	Mise à jour périmètre de protection de la porte de Bons et vestiges de la voie romaine situés sur Mont-de-Lans (arrêté d'inscription du 10.04.2014)
	AS1	1) Ajout du périmètre de protection éloignée du captage de LA FARE (arrêté préfectoral n° 92/330 du 24.01.1992) 2) captage de LA GILLARDE : arrêté de DUP du 17.10.2012 commune concernée par un "R-111.3" valant Plan de Prévention des Risques (arrêté du 05.03.73)
	PM1	Suppression des servitudes sans acte d'opposition
	PT1/PT2	Altiport d'Huez reporté pour info : pas de PSA opposable
		Suppression de la servitude A1 pour les bois et forêts soumis au régime forestier, abrogée par la Loi d'Orientation Forestière de 2001.
		Pour info

**Légende**

- AS terrains grévés de servitude pour la pose d'une canalisation d'eau et d'assainissement
- AC1 Monuments Historiques
- AC1 Protection monuments historiques, R:500m
- AS1 captages
- AS1 captages : périmètres de protection immédiate (ppi)
- AS1 captages : périmètres de protection rapprochée (ppr)
- AS1 captages : périmètres de protection éloignée (ppe)
- I2 périmètre des servitudes (Loi du 16.10.1919)
- Ouvrages Hydroélectriques
- Galerie d'aménée, conduite forcée
- Barrage, ouvrage de restitution
- Centrales
- I4 Lignes Haute Tension
- Int1 cimetières voisinage
- PT1 centre de réception
- PT1 Protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 centre de réception
- PT2 protection des centres de réception contre les obstacles
- PT3 réseau téléphonique
- Altiport reporté pour info
- Limites Auris-en-Oisans

